

**Règlement de prévoyance du 21 novembre 2007
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes
de la caisse de prévoyance de l'Institut Fédéral
de la Propriété Intellectuelle (IPI)¹
(RP-IPI)**

Modification du 20 juin 2012

Approuvée par le Conseil fédéral le 15 mars 2013

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013

¹ RS **172.220.143.2**. Ce règlement fait parti du contrat d'affiliation du 21 nov. 2007 à la Caisse de prévoyance de l'IPI (FF **2008** 5459, **2010** 8360, **2012** 1336). Il n'est publié ni au RO ni au RS. Il peut être obtenu après de PUBLICA. Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch > Caisses de prévoyance.

